posait d'un charmant vaudeville « Le mort sous le scellé » qui a été joué par les mêmes artistes, qui ont obtenu de nouveau les applaudissements de la salle.

» Toutes les personnes qui ont eu l'avantage d'assister à cette première séance en auront donc emporté la meilleure impression et la seconde représentation qui doit avoir lieu ce soir promet d'être également très goûtée.

» Le cercle catholique de la Concorde qui a été ouvert dans le but de fournir aux jeunes gens de notre ville l'occasion de se réunir pour passer agréablement ensemble leurs soirées, a aussi le grand avantage d'assurer une entrée à tous ceux de ses membres qui désireraient se placer comme employé dans nos grandes maisons de Roubaix. Il réunit donc tous les avantages. »

Mise à la retraite du lieutenant-colonel Moriot. — Le lieutenant-colonel Moriot, chef de la 9e légion de gendarmerie vient d'être admis à la retraite. Le lieutenant-colonel Moriot a passé plusieurs années, de 1866 à 1870, à Roubaix, où il était lieutenant de la brigade de gendarmerie, établie, à cette époque, place de la Liberté. Il avait succédé à M. le lieutenant Moucheront ; il fut nommé capitaine le 3 décembre 1870, devint bientôt lieutenant-colonel et fut placé dans la 9e légion.

A l'occasion de son départ le 24 avril dernier, M. Moreau chef d'escadron commandant la compagnie de Maine et Loire a prononcé un discours que nous retrouvons dans le *Journal du gendarme* et que nous sommes heureux de reproduire :

« Nous nous réunissons aujourd'hui, mon colonel, pour accomplir un devoir, et, sous le couvert d'une fête joyeuse, nous avons peut-être l'air plus gais que nous ne le sommes réellement.

» Le départ, après quarante ans de service, doit vous occasionner un gros crève-cœur, à vous qui n'avez plus le droit de dire : *Dura lex, sed lex*.

» Eh bien, nous tous ici, nous ressentons bien vivement le contre coup de votre chagrin.

» Dans l'armée on aime à servir longtemps sous les ordres d'un même chef, on s'habitue à lui, on devient son homme, lui devient votre ami et, malgré la distance qui reste infranchissable devant les galons, on en arrive toujours à cette intimité qui engendre tôt ou tard la confraternité, la solidarité le dévouement mutuel.

» Nous, nous n'avons fait que vous entrevoir, et pourtant les quelques mois de votre commandement nous ont déjà fait éprouver ces sentiments.

» A quoi l'attribuer ? à vous, mon colonel, à vous seul, car vous savez n'être pas un chef quelconque.

» Vous avez l'aménité, la facilité des relations, le désir toujours constant d'être utile, d'être agréable; aussi suffit-il d'avoir vécu quelque temps près de vous pour s'apercevoir que l'on a trouvé la satisfaction morale que le long contact seul peut développer.

» Vous possédez enfin cette décision, cette netteté d'appréciation qui engendrent dans les relations militaires l'échange de vues, d'où naît rapidement la confiance absolue dans le commandement.

» Je ne ferai qu'effleurer votre vie d'abnégation et de dévouement en disant qu'en vous expatriant deux fois vous n'avez marchandé ni votre vie, ni celle de ceux qui vous sont chers et qui vous ont si vaillamment accompagné.

» C'est ce passage de votre vie militaire qui nous a valu, en partie, la faveur de vous avoir connu, ce n'est pas une mince faveur et si nous avons été les derniers à l'éprouver, nous serons bien sûrs, ceux qui en conserveront le meilleur, le plus cher souvenir.

» J'aurais voulu m'écarter un peu de la banalité des discours d'adieux et vous exprimer des sentiments nouveaux, dits dans un langage choisi mais je n'ai à mon service que la parole du cœur, cette qui tache de dire beaucoup en peu de mots.

» En nous quittant, mon colonel, vous êtes assuré de notre respect, et ce qui a bien sa valeur de notre affection.

» Pour mon compte, je conserverai toujours une profonde impression de relations que nous avons eu ensemble, et je ferai mon possible pour puiser dans votre exemple les vertus militaires qui font les bons soldats et les bons chefs. »

M. le lieutenant-colonel Moriot a répondu en ces termes :

« Mes chers commandants, messieurs,

» Je suis profondément touché de la marque d'estime que vous me témoignez au moment où je vais me séparer de vous ; je vous suis d'autant plus reconnaissant de cette marque de sympathie de votre part que, presque tous, vous avez dû faire, pour venir une dernière fois me serrer la main, un véritable déplacement, messieurs, c'est avec un douloureux serrement de cœur que je vous quitte et que je quitte l'armée active dans laquelle je sers depuis quarante-un ans. Tous ici, vous ressentirez comme moi, à l'heure fixée pour chacun, l'émotion que l'on éprouve en se séparant de la grande famille militaire ; s'il est cependant une consolation c'est celle que l'on ressent en pensant que l'on a consciencieusement rempli ses devoirs et que l'on emporte l'estime de collaborateurs consciencieux et dévoués.

» Je vous remercie, Messieurs, du concours que vous m'avez prêté et je crois pouvoir dire que si je lègue à mon successeur une bonne légion, c'est à nos efforts réunis qu'il convient d'en attribuer le mérite.

» Messieurs, je suivrai avec attention le *Journal officiel* et ce sera toujours avec une grande satisfaction que je verrai vos noms y figurer par avancement.

» Je bois à vos santés et au bonheur de vos familles. »

Arrestations. — La police a arrêté dimanche, Edmond D..., Honoré P..., Palmyre D... et Marie F..., pour coups volontaires et vol d'un portemonnaie contenant une somme de treize francs à M. Largillet, cabaretier, au boulevard de Beaurepaire.

Mordu par un chien. — Un magasinier de la rue Ternaux, M. Arthur M..., a été mordu, samedi soir, par un chien, appartenant à M. A. C...

Les blessures de M. M... sont heureusement sans gravité.

Chronique colombophile. — La société colombophile le *Pigeon noir* établie chez M. J. B. Dsarousseaux, 49 rue Pellart, informe les amateurs qu'elle organise un dressage convoyé sur Seclin le mardi 7 mai.

Mise en paniers le matin de 6 à 8 heures.

Wattrelos. — Un triste accident s'est produit samedi dans la filature de M. Leclercq-Dupire.

Un ouvrier mécanicien nommé D..., demeurant à Roubaix, était occupé à monter une poulie, lorsque cette dernière lui tomba sur la tête.

Les soins les plus dévoués furent prodigués au malheureux ouvrier, qui a été transporté chez lui dans un état très grave.

L'Etablissement thermal des Eaux et Boues de Saint-Amand, est ouvert chaque année au public, du 15 mai au 30 septembre.

Le traitement de Saint-Amand est indispensable aux personnes atteintes de *Rhumatisme et Goutte chroniques, Paralysies, Coxalgies, Sciatiques, Ataxie locomotrice*, etc., etc.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Ad. Grégoire, directeur, à Saint-Amand. 38460

TOURCOING

La fête du Centenaire. — La ville présente le même aspect qu'à la fête du 14 juillet. Les édifices publics sont pavoisés, dans les rues principales s'élèvent des mâts surmontés d'oriflammes aux couleurs nationales et, si on excepte les fonctionnaires et les propriétaires des cafés et estaminets, le nombre des particuliers qui ont arboré le drapeau est relativement assez restreint.

Les quartiers centraux ont présenté, pendant la plus grande partie de la journée, et surtout dans la soirée, beaucoup d'animation. La fête s'est passée conformément au programme qui en avait été dressé; nous en reprendrons les différentes parties.

Vers dix heures, les pompiers, les sociétés musicales de la ville ainsi que la société de gymnastique, se massaient sur la place de l'Hôtel de Ville : le carré formé présentait cependant des vides, quelques sociétés éloignées étant en retard mais le groupe fut bientôt complété.

Les premiers accords de la *Marseillaise* jouée par la *Fanfare du Petit-Château* saluent l'arrivée des autorités. M. Hassebroucq, maire, descend le perron de l'Hôtel-de-ville : il est entouré de ses trois adjoints MM. Lehoucq, Sasselange et Lefrançois, des membres de la Commission municipale des fêtes, de M. le commissaire central de police et de MM. les commissaires des deux arrondissements. Les autorités passent devant les rangs puis à lieu le défilé dans un ordre parfait.

Viennent d'abord les sapeurs et les tambours des pompiers, puis la Fanfare du Petit-Château, le bataillon des pompiers dont nous nous plaisons à constater l'allure militaire, les différentes sociétés de musique et d'orphéon, telles que les *Cricks-Sicks* entourant leur magnifique bannière chargée de trophées glorieux, la *Muse des Travailleurs*, l'*Echo de la Frontière*, l'*Union Fraternelle*, l'*Orphéon des Travailleurs*, les *Trompettes réunies*, la *Fanfare du Point Central*, la fanfare du Blanc-Seau, nous citons au hasard. La société de gymnastique la *Tourquennoise* défilait avec une rectitude de mouvements qui ferait honneur au régiment le mieux exercé. L'*Harmonie Tourquennoise* et un détachement de pompiers fermaient le cortège qui, après avoir parcouru les rues principales de la ville est revenu à l'Hôtel-de-Ville où la municipalité a offert les vins d'honneur. Nos sociétés musicales la *Fanfare du Petit-Château* et l'*Harmonie Tourquennoise* ont été fort remarquées pour leur costume militaire du meilleur goût.

A onze heures et demie avait lieu sur le kiosque de la Grande Place, très bien orné, soit dit en passant, l'exécution de chœurs patriotiques par les élèves des écoles communales. La *Victoire d'Hondschoote* d'Oscar Petit et le *Drapeau des Ecoliers* de C. Haring étaient au programme. Ces voix d'enfants soutenues par les instruments font beaucoup d'effet et obtiennent toujours du succès.

Venait ensuite le concert par la Fanfare du Petit-Château.

Nous avons déjà donné notre impression sur cette société instrumentale qui nous paraît avoir réalisé de sérieux progrès. Aussi nous ne nous étonnons pas des applaudissements que lui a valu l'interprétation de *Shiller-Marsh* d'un passage du *Lohengrin* et de la magnifique *Ouverture symphonique* de Bizet, nous ne parlons que des morceaux de résistance. La foule était compacte, malgré l'ardeur des rayons du soleil, pour assister à cette excellente audition musicale.

Dans l'après-midi, la société de gymnastique a exécuté, dans une enceinte établie place Charles-Roussel, des exercices aux engins et des mouvements d'ensemble qui mettent la *Tourquennoise* au rang des meilleures sociétés du genre.

Les intermèdes musicaux étaient très heureusement remplis par la fanfare du Blanc-Seau.

Une large part avait été faite, dans le programme de la fête, aux auditions musicales.

A cinq heures et demie avait lieu sur la Grande-Place un concert pour les sociétés chorales.

La *Muse des travailleurs* a ouvert le concert par un chœur de Dard *Sous la feuillée* et la *Valse des songes* de Laurent de Rillé. L'*Echo de la frontière* a chanté un *Hymne à Ste-Cécile* et les *Enfants de la Montagne* de Saintis. A son tour, l'*Union fraternelle* a donné deux chœurs de M. Demalander, *François, veillons* et *Les Conspirateurs*. Enfin, l'*Orphéon des Travailleurs* a produit une réédition des *Enfants de la Montagne* et une *Marche républicaine* d'Adam.

Tous ces chœurs ont été interprétés d'une façon irréprochable.

A 7 h. 1/2 autre concert sur le kiosque de la place Thiers par des sociétés de musique instrumentale. Le programme, très bien rendu d'ailleurs, comprenait un allégro militaire et une polka par *Les Trompettes réunies*, deux fantaisies par la *Concordia* de la Croix-Rouge, *Robert le Diable* et *Perle de Rosier*, une gavotte d'Angelo et l'*Eventail* de Ganivez par la fanfare du Point Central.

La série des auditions musicales se terminait dans la soirée sur la Grande-Place. Les *Crick-Sicks* ont chanté, avec tout le talent qu'on leur connaît, *Les fils de la Gaule* de Pessard et le *Vin des Gaulois* de Gounod. De son côté l'*Harmonie Tourquennoise* obtenait un succès mérité par l'interprétation de quatre morceaux dont deux surtout ont été remarqués, la fantaisie sur les *Contes d'Hoffmann* et une ouverture de concours, les *Emigrants* de Tarin.

Comme clôture la *Marseillaise* a été chantée par les Orphéonistes avec accompagnement d'instruments.

A la chute du jour les édifices publics et quelques maisons particulières ont été illuminés. La façade principale de l'Hôtel-de-ville avait son encadrement de cordons à gaz innové au 14 juillet dernier.

La bourse et le lycée étaient éclairés comme de coutume. Le kiosque de la Grand'place avait ses guirlandes et ses girandoles en verres de couleurs, mais ce qui était surtout réussi, c'est l'éclairage *à giorno* de la place Thiers. Autour du terre-plein de la place on avait planté des mâts à 10 ou 12 mètres de distance l'un de l'autre ; tous ces mâts étaient reliés entr'eux par des guirlandes de lanternes vénitiennes, à proximité du kiosque central, une enceinte était formée de la même façon et cette enceinte se rattachait aux quatre angles de la place par d'autres cordons lumineux. Ces centaines, nous dirons même ces milliers de lanternes produisaient un effet féérique. L'illumination de la place Thiers constituait certainement le clou de la fête.

Pendant toute la soirée la circulation a été très active au centre de la ville : il y avait foule aux abords des kiosques de la place Thiers et de la Grande Place et c'est à une heure assez avancée de la soirée que Tourcoing est rentré dans son calme habituel.

— On a, paraît-il, distribué à propos de la fête du centenaire, aux employés municipaux et aux élèves des écoles, une notice historique sur la réunion des États-Généraux, notice qui contenait aussi la déclaration des droits de l'homme.

Les socialistes qui ont pris part à la fête recevront une médaille commémorative.

Qui casse les verres, les paie. — M. Prosper Vermelinch, cabaretier, rue Famelart, recevait, vendredi soir, la visite d'un individu, qui demanda une consommation. L'individu ne tarda pas à s'endormir, et vers 11 heures, le cabaretier l'éveilla. Le dormeur interrompu dans son sommeil, se fâcha et traduisit son mécontentement, en cassant des verres et la lampe de l'estaminet. Mis à la porte par le cabaretier, il enfonça un panneau, et en voyant arriver la police, il prit la fuite.

LILLE

Le 5 mai à Lille. — A trois heures a eu lieu le défilé des sociétés qui étaient massées au boulevard des Ecoles et qui se sont rendues au Palais-Rameau où il leur a été distribué une médaille commémorative.

De neuf à onze heures des concerts ont été donnés place de la République par les musiques de la garnison, et Grand Place par les musiques des pompiers et des canonniers sédentaires.

Les édifices publics étaient illuminés ; la foule était énorme.

Le dîner de la Betterave. — Le prochain banquet de l'*Association amicale des enfants du Nord et du Pas-de-Calais* aura lieu le 18 mai, à sept heures du soir, au Grand-Vélour, galerie Beaujolais (Palais Royal) à Paris.

Les adhésions devront être adressées le plus tôt possible, à M. François Du Bus, ancien magistrat, 26, rue de Berlin.

Le prix du dîner est fixé à 10 fr. 50, café et service compris.

Le banquet sera suivi d'une soirée musicale et littéraire, organisée avec le concours des artistes les plus éminents de la région du Nord.

PETITE CORRESPONDANCE

E. G. de T. — 1° Non; 2° Il faut faire connaître votre nouveau domicile.

Ernest A. — La loi est formelle à cet égard, il n'y a aucun moyen de la tourner.

DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

— Parmi les promotions faites dans l'ordre de la Légion d'honneur, à l'occasion de l'ouverture de l'Exposition, nous remarquons le nom de M. Duval, directeur de la Compagnie de Fives-Lille, promu au grade de grand-officier.

M. Contamin, ingénieur au chemin de fer du Nord, est nommé chevalier.

— Sont nommés officiers de l'Instruction publique : MM. Broncquart, maire de Cléty, délégué cantonal; Castiau, maire de Condé; Debaralle, adjoint au maire de Valenciennes, délégué cantonnal; Gung'l (Jean-Nicolas), publiciste, à Paris; Rouyer, maire de Lumbres, président de la délégation cantonale; Bigo, auteur d'importants travaux bibliographiques, à Lille, Danel, imprimeur du Catalogue général de l'Exposition universelle ; Aiglaye, professeur à la Faculté de droit de Paris; Provansal, secrétaire de la Faculté de droit de Lille; Billet, professeur de physique au collège de Boulogne-sur-Mer; Crépin, professeur au lycée de Douai; Latreille, principal du collège d'Arras; Millet, chargé de cours de mathématiques au lycée de Lille; Quinquet, inspecteur [illegible] à Dunkerque; Dubois, instituteur public à [illegible] Rongré, instituteur communale à Sorchies; M[illegible] Swy[illegible] à Arras. Loor; Demory, professeur de [illegible] Bogym.

Sont nommés officiers d'Académie : [illegible] délégué cantonal à Boulogne sur-Mer, Codron, id., à Lille ; Delassus, président de la délégation cantonale de Merville ; Desmaisons, directeur gérant de la Société des verreries et manufactures de la glaces de St-Gobain, délégué cantonal à Aniche ; Fournier, membre du bureau d'administration du lycée, à Saint-Omer ; Kolb, id., à Lille ; Lecerf, docteur en médecine, médecin du lycée de Valenciennes ; Maton, maire de Marchiennes; Paillot président de l'Union française de la Jeunesse. Lille; *Philippe administrateur du Bureau de bienfaisance, à Roubaix* ; Vallas, professeur à la faculté de droit de Lille ;

Lemoine, agrégé près la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Lille ; Bauer, professeur d'histoire au collège de Cambrai; Benoit, professeur pour l'enseignement secondaire au lycée d'Amiens; Broquet, chargé de cours mathématiques au lycée de St-Omer; Demandre, chargé de cours de physique au lycée de Valenciennes; Marchal, chargé de cours de sixième au lycée de Charleville ; Slomboing, principal du collège de Béthune; Leduc, professeur à l'Ecole normale de Douai; Mlle Brunet, institutrice communale à Gouy-sous-Bellonne; M. Gabocha, instituteur public, à Marck.

Mlle Coulbaux, directrice de l'école primaire supérieure de Roubaix ; Mlle Bruesne, institutrice communale à Louvroil ; *MM. Gernez, directeur d'école primaire à Roubaix*; Gombert, directeur d'école primaire supérieure à Fournes ; Lecroix, instituteur public à Lilliers; Lozé, directeur d'un cours complémentaire à Cambrai ; Petiflis, instituteur public à St-Pol-sur-Ternoise; *Alix Poreau, directeur du théâtre de Roubaix.*

Sont nommés chevaliers du Mérite agricole : MM. Delezenne, cultivateur draineur à Auchy-les-Orchies (Nord), nombreuses récompenses pour ses travaux de drainage ; Legrand, cultivateur à Spycker : création de champs d'expériences pour la betterave sucrière. Nombreuses récompenses, vingt ans de services; Stoclin, agriculteur, fabricant de sucre à Sainte-Marie Kerque : application des meilleures méthodes de culture. Création d'une importante fabrique de sucre, 22 ans de services ; Denis, vétérinaire à Calais vétérinaire inspecteur des abattoirs de Calais et Saint Pierre-les-Calais depuis 1872, vétérinaire des épizooties depuis 1869, 21 ans de services.

NORD

Bailleul. — Bailleul vient de perdre un vieux brave, médaillé de Ste-Hélène, Joseph Patou, décédé jeudi dernier à l'âge de 96 ans et 8 mois.

Incorporé en 1811, il assista à la bataille de Leipzig où il reçut deux coups de sabre sur la tête et un boulet dans le mollet droit.

Transporté à l'hôpital, il y resta trois mois et en sortit guéri.

Il était médaillé de Sainte-Hélène depuis le 13 février 1858.

Dunkerque. — L'administration du Bureau Veritas vient de publier la liste des sinistres maritimes, signalés pendant le mois de mars 1889, concernant tous les pavillons, navires à voiles signalés perdus. 9 allemands, 16 américains, 27 anglais, 2 autrichiens, 1 danois, 1 espagnol, 8 français, 1 grec, 2 hollandais, 6 italiens, 16 norwégiens, 1 portugais, 1 russe. Total : 86.

Dans ce nombre sont compris 4 navires supposés perdus par suite de défaut de nouvelles.

Navires à vapeur signalés perdus : 1 allemand, 1 américain, 9 anglais, 1 autrichien, 1 belge, 1 espagnol, 1 français, total : 15 Dans ce nombre est compris 1 vapeur supposé perdu par suite de défaut de nouvelles.

Causes des pertes. Navires à voiles : échouement 54, abordage 51, incendiés 5, sombrés 6, abandonnés 6, condamnés 6, supposés perdus 5, total 86.

Navires à vapeur ; Echouement 7, abordage 4, incendié 1, sombré abandonné 1, supposé perdu 1, total 16.

PAS-DE-CALAIS

Arrestation d'un notaire — Le sieur Henri-Dieudonné Ogier, notaire à Fauquembergues, arrondissement de Saint-Omer, qui avait, en 1886, pris la fuite en laissant un passif pouvant s'élever à environ 400.000 fr., s'est constitué prisonnier samedi soir; il a aussitôt été écroué à la maison d'arrêt de St-Omer. Ogier avait été condamné par *contumace* par la Cour d'assises du Pas-de-Calais, à vingt ans de travaux forcés, pour abus de confiance. L'affaire viendra à la session de juin prochain. Depuis sa fuite, Ogier demeurait au Maroc.

Grave affaire à Arras. — Un ouvrier Gérard Houriez, plus connu sous le sobriquet : le « Tambour », était occupé, vendredi vers dix heures du soir, à ramasser de l'herbe dans les terrains militaires, derrière le café des Ailes, lorsqu'il découvrit, par terre, un paquet soigneusement ficelé. Houriez s'empressa de déficeler sa trouvaille : dans le paquet étaient rangés seize paquets de cartouches Lebel.

Houriez ayant immédiatement prévenu l'autorité militaire de ce qui venait de lui arriver, une enquête fut aussitôt ouverte. Menée conjointement par la police et la gendarmerie d'Arras, cette enquête paraît avoir établi déjà certaines présomptions contre un jeune homme employé comme aide dans une cantine du quartier Schramm. Une descente a eu lieu samedi matin, au domicile de cet individu qui a été mis à la disposition de l'autorité militaire.

Les choses en sont là. Y a-t-il réellement un coupable ? Si oui, ce coupable est-il bien celui qu'on suppose, et quel était le but de cet individu ? Ce sont là autant de questions que l'enquête, jusqu'ici rigoureusement secrète, aura à résoudre et sur lesquelles on ne tardera probablement pas à être fixé.

ETAT-CIVIL. — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 5 mai,* — Victor Wallez, rue de Monveaux, cour Sioen, 15. — Clémence Vlaminck, rue de l'Epeule, cour Cardon, 1. — Oscar Watteeuw, rue de la Barbe d'Or, impasse Cadon, 34. — Sidonie Canon, rue d'Alger. — Lucie Lehembre, rue Lacroix, 167. — Clotaire Boone, rue Delattre, cité St-Joseph. — Hortense Demadrel, rue Bernard cour Mayot, 12. — Marie Grouse, rue de la Vigne, 33 — Edmond Morreels rue de France, 59 — *Publications de mariages* — Ferdinand Verouyase, 45 ans, rue du Fort, 11, et Mlle Irma Gurmain, 24 ans, soigneuse, rue du Fort 17. — Victor Delattre, 31 ans, mécanicien, à Roubaix, et Louise Watel, 21 ans, fileriste, à Mouscron. — Emile Chatteleyn, représentant de commerce, à Roubaix, et Pauline Beckers, sans profession à Tourcoing. — Edouard Polite, 3. ans, fileur, rue de France, 51, et Julienne Motte 20 ans, soigneuse, rue de France, 51. — Théophile Joos, 30 ans, ébenoyeur, rue de la Redoute, 93, et Louise Feuant, 25 ans, bobineuse, rue de la Redoute, 71 — Henri Colin, 24 ans, tisserand, boulevard de Metz, et Pauline Degeus, 19 ans, dévideuse, boulevard de Metz. — Corneille Degeorge, 20 ans, tisserand, rue Beaurepaire, 44, et Léonie Denytère, 20 ans, tisserande, rue Bernard, cour Bernard 19. — Emile Lericq, 28 ans, apprêteur, rue d'Arcole, 2, et Hortense Hespel 28 ans, journalière, rue du Fontenoy, 111. — Alexandre Evrard, 26 ans, ajusteur, à Lille, et Louise Naury, 23 ans, contre-dame, à Lille. — Georges Lanvlée, majeur, sous-directeur de filatures, à Roubaix, et Lucienne Sadoulle, majeure, sans profession, rue Saint-Maurice. — *Déclarations de décès du 5 mai.* — Joseph Stevens, 52 ans, tailleur d'habits, rue Blanchemaille, 3. — Gabrielle Wattripont, 2 mois, rue des Fossés, 65. — Marie Philippart, 39 ans, impasse Nabuchodonosor, 25. — Julia Boutry 1 mois, rue à Chimède. — Marie Dupont, 16 jours rue de Rome. — Emile Bayart, rue de l'Industrie, 15

DENTS et DENTIERS, dernière perfection
Gratis Dentaire, Aurifications, Plombages, etc.
INSTITUT DENTAIRE AMERICAIN, 26, r. Jacquemars-Giélée, LILLE
19065 — 3 620

Convois funèbres et Obits

Les amis et connaissances de la famille STEVENS-VANNIEUWENHUYSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Joseph STEVENS, membre de la Confrérie du Saint-Sacrement, décédé à Roubaix, le 4 mai 1889, à l'âge de 73 ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 7 courant, à 4 heures 1/2, en l'Eglise Notre-Dame. — Rassemblé à la maison mortuaire, rue Blanchemaille, 3.

Les amis et connaissances de la famille E. fils LEFEBVRE qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Jules LEFEBVRE, décédé à Roubaix, le 4 mai 1889, à l'âge de 61 ans, administré du Sacrement de l'Extrême-Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe du Convoi qui sera célébré le mardi 7 courant, à 9 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 6 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 8, à 9 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Tourcoing, 81.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 7 mai 1889, à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Alfred-Philippe-Ferdinand-Joseph MOTTE, industriel, chevalier de la Légion d'honneur, époux de Dame Léonie GRIMONPREZ, décédé à Roubaix, le 11 mai 1888, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 7 mai 1889, à neuf heures 1/2 pour le repos de l'âme de Dame Emérance SOURIS, épouse de M. Joseph HUYBENS, décédée à Roubaix, le 8 avril 1889, dans sa 32e année, administrée des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 7 mai 1889, à neuf heures et demie, pour le repos de l'âme de Monsieur Henri Lamarque, ancien marbrier, époux de Dame Marie PLANCHON, décédé à Roubaix, le 6 avril 1888, dans sa 45e année, administré des sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 8 mai 1889, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Ange BAERT, époux de Dame Constance GULLYNCKX décédé à Roubaix, le 8 avril 1889, à l'âge de soixante huit ans, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

VARIÉTÉS

Brancardiers de frontière

La nécessité de mettre nos moyens de secours à la hauteur des moyens de destruction, de diminuer l'excessive mortalité constatées jusqu'à ce jour dans nos armées en campagne en même temps que les souffrances inutiles imposées au soldat blessé a fait surgir depuis quelques années à côté de la Société française de secours aux blessés, deux autres branches de la Croix rouge française : l'association des dames françaises et l'Union des femmes de France. Une quatrième va s'y ajouter prochainement, celle des brancardiers de frontière, que le docteur Bouloumié organise avec un but tout spécial, celui de venir en aide à toutes les autres, indistinctement, en constituant jusque dans les plus petits hameaux de nos départements frontières des corps de brancardiers analogues à nos corps de pompiers. Ces brancardiers sont chargés d'assurer en cas de guerre, *principalement dès l'ouverture des hostilités et après les grandes batailles*, de bons moyens de transport aux blessés de l'armée avec le matériel agricole et industriel en usage journalier aménagé à cet effet.

Ils sont recrutés exclusivement parmi les hommes valides de bonne vie et mœurs exemptés ou libérés du service militaire qui s'engagent à acquérir par quelques leçons pratiques les connaissances nécessaires, et à répondre à l'appel que pourrait faire en cas de guerre, le service de santé de l'armée ou les représentants autorisés des diverses sociétés constituant la Croix rouge française.

Les comités locaux de direction sont composés du maire, du curé, de l'instituteur, d'un ou plusieurs médecins, des commandants en 1er et en 2e des pompiers, des personnes qui s'engagent à fournir 2 voitures aménagées et attelées, des chefs de compagnie et de demi-compagnie dès qu'ils ont été régulièrement nommés.

Ils ne portent pas d'uniforme ; ils sont seulement distingués par un brassard blanc à croix rouge et liseré bleu.

Ils ne peuvent être appelés à enlever les blessés du champ de bataille que par exception, soit en l'absence des ambulances militaires, comme il peut arriver dès les premiers jours d'une campagne, soit en cas d'insuffisance de celles-ci, comme il pourra arriver après les grandes batailles ; mais ils seront quand même d'un grand secours à l'armée en maintes circonstances, et cela d'autant plus qu'ils seront plus instruits. Leur instruction porte sur l'aménagement des voitures de culture et d'industrie en voitures à transports pour blessés, l'improvisation et la manœuvre des brancards, le chargement et le déchargement des blessés, l'aménagement des wagons à marchandises en wagons d'ambulance,

Voitures et wagons sont aménagés exclusivement avec ce que l'on trouve partout dans les fermes, du bois et des cordes. Des dispositions nouvelles permettent d'utiliser toutes les voitures pour transporter dans de bonnes conditions de suspension 3 à 7 blessés couchés là où l'on n'en transportait auparavant qu'un ou deux.

Régulièrement, les brancardiers marchent par compagnie, demi-compagnie, section ou escouade, , l'escouade se composant de 7 hommes dont 1 chef assurant le service de 3 à 4 voitures. Les brancards sont formés de perches, dites hampes, en bois quelconque, assez fortes pour porter chacune un homme, reliées l'une à l'autre par des traverses de plus petit diamètre, dites traverses d'écartement et d'une toile. Cette toile est formée par un ou plusieurs sacs quelconques disposés dans le sens de la longueur, soit dans le sens de la largeur, de manière à laisser entre ses deux feuillets, un espace libre permettant de transformer à volonté le brancard en un brancard paillasse, pouvant au besoin servir temporairement de couchette. Ces brancards ont 2 m. 20 de longueur de hampes, avec 1 m. 80 de toile et 0,60 de largeur.

Les wagons sont aménagés de deux manières différentes, soit avec l'*appareil à cadres*, soit avec l'*appareil à simples montants*. L'*appareil à cadres* a l'avantage d'être très solide et très stable, de pouvoir être installé dans tous les wagons parce qu'il porte avec lui ses éléments de sécurité, enfin de pouvoir être installé dans la moitié d'un wagon. Il a l'inconvénient d'être un peu long à établir et de ne pas permettre plus que l'appareil du colonel Bry, perfectionné par M. Ameline des déplacements des brancards parfois nécessaires en cours de route, pour modifier ou faire un pansement. Il est de plus un peu dur au passage des trains lancés à grande vitesse sur des voies fatiguées.

Tous ces inconvénients, sauf le premier peuvent être supprimés en prolongeant les cordes horizontales formant ressort par des cordes de même diamètre joignant entre eux les deux montants des pieds à chacun des côtés du wagon. De cette manière la traverse de pieds peut être assez éloignée de la traverse de tête pour qu'elle n'exerce aucune pression douloureuse sur une partie quelconque eu du corps et pour qu'ainsi les taquets puissent être supprimés. — Cette suppression des taquets simplifie la construction de l'appareil et permet des déplacements de brancards.

Cette modification constitue un acheminement vers l'appareil à simple montant.

L'appareil à simples montants, se compose essentiellement et exclusivement de montants comme parties fixes. Ces montants au nombre huit par wagon, sont des rondins de bois quelconque de 0 m. 08 à 0, m. 10 de diamètre, et de 1,m. 25 de longueur qu'on attache aux parois du wagon par des cordes passées dans les trous existant pour la pose des appareils adoptés par la guerre. Ils sont reliés les uns aux autres par de fortes cordes tendues à la main ou au garrot, et servent d'appui élastique aux traverses sur lesquelles reposent les brancards. Ces brancards peuvent être avec cet appareil très simple, placés au nombre de douze dans tous les wagons et sont tous facilement abordables en cours de route comme au repos. M. Bouloumié recommande par mesure de précaution, de n'appliquer l'appareil à de simples montants qu'aux wagons heureusement très nombreux, qui présentent des trous eu des anneaux permettant d'assujettir des cordes, dites de sécurité pour le cas où une des pièces essentielles de l'appareil viendrait à se détacher ou se casser.

DERNIÈRE HEURE

De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Continuation des perquisitions boulangistes

Paris, 6 mai. — On annonce que la Haute-Cour a fait opérer hier des perquisitions chez seize chefs des groupes boulangistes à Neuilly et Levallois-Perret. Trois personnes auraient été arrêtées.

L'attentat de l'Elysée

Paris, 6 mai. — Perrin, l'auteur de l'attentat de l'Elysée aurait subi un traitement pour une aliénation mentale résultant des fièvres chaudes contractées dans les colonies.

Conversion de la dette égyptienne

Londres, 6 mai. — Le *Morning Post* parlant des négociations du baron Reichefer-Bérline en vue de la conversion de la dette égyptienne engage l'Angleterre d'offrir de réduire de 5 à 3 0,0 l'intérêt de Suez.

HIPPODROME DE ROUBAIX. — 30 Chevaux. — 50 Artistes, pour la première fois à Roubaix. — Cirque F. LEHMANN, troupe équestre française, sous la direction de Mlle Fanny Lehmann, écuyère des Cirques de Paris. Tous les jours à 4 heures. — Festival équestre. A l'occasion des fêtes du Centenaire de 1789. — Aujourd'hui à 8 heures 1/2. — Brillant spectacle. — Débuts de M. O'Kill, le plus fort ventriloque de l'époque, grand succès des Folies Bergères de Paris. — Nouveaux numéros. — Prochainement début de M. Onra, célèbre gymnastarque, créateur de l'exercice l'Homme Obus. — Willos et Mora, les champions des barres fixes, les plus forts du monde. — Mlle Juliette Lagoutte, travail en grande vitesse, saut du gant.

HERNIES
Descentes, Chutes de Matrices
Guérison certaine et radicale
TRAITEMENT MIGNAL-SIMON
Médecin Herniaire, aux Herbiers (Vendée)
Notice gratis et franco. Affranchir. 18997

LE MASSON
Dentiste-Expert
Dents et Dentiers perfectionnés
Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

LA GUERRE!...

La guerre la plus meurtrière pour les hommes est celle que leur fait la maladie ! Elle pénètre dans l'organisme, elle corrompt le sang, et elle fait sourdement ses ravages sans que l'on soupçonne sa présence. Quand elle se laisse apercevoir, il est souvent trop tard pour la vaincre... Si vous avez eu ses cruelles atteintes, hâtez-vous. Hâtez-vous aussi, quand même vous n'en auriez pas encore souffert.

N'attendez pas que la maladie manifeste sa présence par des humeurs, des dartres, des boutons, des eczémas, des démangeaisons, des douleurs, des dyspepsies, des tremblements nerveux. Demandez à M. Lechaux, Pharmacien, rue Ste-Catherine, 164, à Bordeaux, la brochure (50e édition), qui il a publiés sur le sang. Vous la lirez et comprendrez que pour être fort contre les attaques de cet ennemi redoutable, il suffit de fortifier, de purifier, de régénérer son sang par le Rob Lechaux *aux jus d'herbes*, ce merveilleux tonique, ce dépuratif incomparable, à qui tant de malades doivent la santé et la vie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIES PAR LE
Sirop Laroze
D'